

*Initiatives ministérielles*

dor et dans certaines parties septentrionales de nos provinces, ainsi que les recherches faites sur ces régions.

Je désire mentionner brièvement ce que devrait être le mandat de la commission. Les principales fonctions de la commission devraient être d'exercer une surveillance constante sur le développement, au Canada et ailleurs au monde, des connaissances sur les régions polaires et d'en faire rapport régulièrement et publiquement. Il est important de voir que le travail de la commission dépassera le simple cadre de la recherche sur les questions canadiennes.

La commission devrait également avoir pour mandat de promouvoir et d'encourager le développement des connaissances sur les régions polaires au Canada, ainsi que d'encourager les établissements et les organismes nationaux, publics et privés à appuyer le développement et la diffusion de telles connaissances.

En outre, la commission devrait conseiller le gouvernement du Canada, sur demande, sur les questions liées aux régions polaires et peut-être, ajouterais-je, le conseiller de temps à autre sur des questions sur lesquelles il ne lui a pas nécessairement demandé son avis.

La commission devrait aussi avoir le mandat d'agir auprès des Canadiens et des institutions canadiennes comme source d'information sur les questions de recherches polaires, de susciter les rapports et la coopération entre les chercheurs canadiens, d'une part, et entre les chercheurs canadiens et étrangers, d'autre part.

Vu le grand nombre de pays qui forment la communauté polaire, on ne saurait trop insister sur la nécessité de cette coopération entre eux. C'est probablement aussi important que le travail que nous accomplissons à l'intérieur de notre propre pays.

De toute évidence, le rôle de la commission dans la recherche internationale devrait l'encourager à consacrer une partie convenable de son temps et de ses ressources à surveiller la participation du Canada aux recherches internationales, à encourager cette participation et à faire rapport des résultats. L'intérêt croissant pour la coopération circumpolaire et l'importance, en général, des affaires internationales concernant l'Arctique exigent que le Canada établisse un centre où convergeront les connaissances sur l'Arctique. Je crois que la commission pourra être ce point de convergence.

On recommande que la commission soit formée de 12 administrateurs. Je suppose que c'est discutable. Mais je

suppose aussi que le nombre est acceptable, si les 12 accomplissent quelque chose. D'autres députés ont aussi parlé de notre conviction que la plupart des administrateurs doivent non seulement être versés dans les affaires du Nord, mais aussi habiter dans le Nord.

Je ne crois pas que l'on remette en question la pertinence de nommer membres de la commission des personnes qui ont vécu ou travaillé dans le Nord toute leur vie, ou une grande partie de leur vie, parce que nous envisageons ces commissaires non comme les membres d'un conseil d'administration classique, mais comme des membres actifs.

En conclusion, il importe que la commission relève du Parlement. S'il y a une chose à laquelle s'intéresse le Parlement du Canada, et à laquelle il devrait peut-être s'intéresser encore plus, c'est bien la situation des régions septentrionales. Il est donc normal que la commission relève directement d'un ministre, et du Parlement par l'intermédiaire de ce ministre. De cette façon, tous les rapports de la commission, y compris un rapport annuel sur l'état de la recherche polaire au Canada et ailleurs, devraient être rendus publics, déposés au Parlement et transmis aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres personnes ou organismes intéressés.

La commission doit bénéficier d'un budget suffisant. Je sais qu'on nous a remis le budget de base, précisant la façon dont il devait être réparti, mais je dois dire qu'au premier abord, ce budget m'a semblé extrêmement modeste. Le travail que devra accomplir cette commission au cours de ses premiers mois d'existence sera absolument critique, particulièrement si elle veut établir sa crédibilité aux yeux non seulement du monde scientifique, mais aussi des Canadiens en général. Je ne vais pas préciser les domaines du budget qui devraient bénéficier d'un plus gros financement, ni les deux ou trois domaines dont le budget pourrait être réduit, mais je dis qu'il conviendrait d'assurer un financement beaucoup plus substantiel à la commission. Je ne discuterai cependant pas de ce point avant que le projet soit étudié au comité.

Nous donnons notre accord de principe à ce projet de loi. Nous croyons que la commission devra avoir un mandat très précis et très clair. Nous croyons qu'elle ne doit pas faire double emploi avec les travaux déjà en cours et ne doit pas s'engager dans des travaux qui pourraient avantageusement être réalisés par d'autres.